



# **Procès-verbal du conseil municipal** **du jeudi 22 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 22 février à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac, dûment convoqué le 17 février 2024, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

Conseillers présents : Christine PEGHAIRE, Georges BERINGER, Yvon DARNE, Claudine PASTRE,

Absents excusés : Gilles BERINGER, Grégory PITOT, Martine GIRE, Aurélie BARLIER, Simone DOUBLET, Jean-Claude TALLOBRE

Après avoir constaté que le quorum n'est pas atteint, Monsieur le Maire indique qu'il reconvoquera le conseil municipal mardi 27 février à 20 heures avec le même ordre du jour.

Rappel de l'ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024**
2. **Délibération : ouverture de crédit pour régler des dépenses d'investissement avant le vote du budget**
3. **Délibération : demande de subvention à la région pour l'agrandissement de l'école**
4. **Délibération : mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale**
5. **Délibération : contrats d'assurance des risques statutaires**
6. **Délibération : demande de subvention par le secours populaire et par le groupement Langeac-Siaugues-Saugues football**
7. **Divers :**
  - courrier d'un habitant de Malgascon
  - présentation du bilan de contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine (rapport annuel bilan 2023 réalisé sur les cinq dernières années) conformément aux articles D 2224-1 à D2224-5 du CGCT